

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET L'ENSEMBLE DES GROUPES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBJET : SOUTIEN A L'AC AJACCIO

CONSIDERANT le club AC Ajaccio, acteur majeur, historique et populaire du football insulaire, élément du patrimoine corse à l'instar du GFCA et du SC Bastia, employeur de 150 salariés, moteur économique du pays ajaccien générant un impact moyen d'environ 10M€ annuels pour les entreprises locales sur les derniers exercices ;

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse corse et sa dimension sociale ;

CONSIDERANT le rayonnement du club sur le plan national et international permettant la représentation et la promotion du territoire dans les compétitions sportives de haut niveau mais aussi son rayonnement local via ses nombreux partenariats avec les clubs amateurs de l'Île ;

CONSIDERANT l'accompagnement de la Collectivité de Corse pour l'AC Ajaccio au titre du règlement des aides au Sport dans le cadre des missions d'intérêt général et des marchés de communication ;

CONSIDERANT les délibérations prises par le Conseil d'administration du CSJC pour accompagner le club, en accordant des délais de paiement concernant les prestations fournies pour le centre de formation et ses jeunes joueurs ;

CONSIDERANT la situation économique d'urgence dans laquelle se trouve actuellement l'AC Ajaccio avec une dette financière, sociale et fiscale mettant en péril sa survie ;

CONSIDERANT la baisse drastique et inattendue, des droits télévisés pour la saison sportive 2024/2025 entraînant une baisse de revenus directs pour le club à hauteur de plus de 2 millions d'euros mais aussi indirects liés à la non-vente de joueurs aux autres clubs impactés ;

CONSIDERANT, l'engagement pris, en date du 13 mai 2024, par la Ligue de Football Professionnel sur le maintien desdits droits télévisés au niveau des montants versés pour l'exercice précédent ;

CONSIDERANT l'accompagnement bienveillant du club dans cette épreuve par les organismes sociaux et fiscaux ainsi que par les instances du football ;

CONSIDERANT la défaillance financière d'un sponsor partenaire à hauteur de 5 millions d'euros pour laquelle une action de justice devant les instances européennes et nationales a abouti sur des verdicts donnant raison au club mais pour lesquels l'indemnisation n'est toujours pas effective et pourrait ne pas être honorée ;

CONSIDERANT les charges auxquelles la SAS ACA Football fait face concernant l'entretien et le développement des infrastructures sportives dont il est propriétaire représentant 1,2 millions d'euros annuels ;

CONSIDERANT les charges auxquelles l'association ACA fait face concernant les déplacements sur des compétitions sportives pour l'école de football qui représente 150 licenciés, leurs équipements, les charges salariales et sociales de ces éducateurs ainsi que les nombreuses indemnités de formation reversées aux clubs amateurs ;

CONSIDERANT que cette situation économique limite les capacités de trésorerie de l'AC Aiacciu notamment pour honorer ses créances auprès de ses divers fournisseurs ainsi que les salaires de ses équipes administratives et sportives ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à l'AC Aiacciu, à ses salariés, à ses licenciés, à ses bénévoles et à ses supporters dans la situation critique qu'ils vivent actuellement

RAPPELLE l'impact économique et social du club sur son territoire, notamment dans le cadre de la formation des jeunes et de la promotion des activités sportives insulaires

DEMANDE à la Collectivité de Corse d'étudier, dans les délais dictés par l'urgence, l'ensemble des démarches, voies et moyens possibles en vue d'améliorer la situation de l'AC Aiacciu

RAPPELLE l'importance d'un centre de formation pour une structure professionnelle de football

DEMANDE aux administrateurs du CSJC de poursuivre leur démarche bienveillante concernant les dossiers relatifs au centre de formation de l'AC Aiacciu permettant d'obtenir les délais nécessaires au règlement de la situation financière du club

DEMANDE à la Collectivité de Corse de jouer un rôle actif de médiateur dans les démarches pour lesquelles l'AC Aiacciu la solliciterait afin d'améliorer sa situation économique, sociale et financière

RESTE attentive à la reprise du club dans l'intérêt du sport, de la jeunesse et de l'intérêt général de la Corse

MANDATE le Conseil exécutif de Corse afin d'organiser un cycle de réunions sur la question du modèle économique du sport professionnel en Corse avec l'ensemble des acteurs concernés.